

Partage de la succession de ma maman

Par gilda, le 04/06/2013 à 10:27

bonjour messieurs dames,

restons simple , je voudrais savoir si je peut demander a ma soeur (nous sommes 2 pour la succession) une somme moins importante que la moitie de la valeur de la maison de maman decedee en septembre 2012

je ne sais pas si j ai ete tres claire mais je vous remercie et vous souhaite une bonne journee